

INITIATION AU PÉRIL ANIMALIER

21heures

Public concerné

Personnels souhaitant assurer les fonctions d'agent chargé de la prévention du péril animalier conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes.

Méthodes et moyens pédagogiques

- cas pratiques
- vidéo-projecteur, ordinateurs, support stagiaire

Objectifs

- Appliquer les règles relatives à la Prévention du Péril Animalier
- Connaître la structure et l'organisation d'un aéroport
- Connaître les différents types d'aéronefs
- Connaître les animaux fréquentant les aéroports et leurs modes de vie
- Adapter des solutions permettant de diminuer les risques liés à l'environnement de l'aéroport
- Connaître et mettre en oeuvre les moyens et techniques d'effarouchement liés à la lutte animalière.

Programme

- Réglementation nationale
- Connaissances aéronautiques générales
- Connaissance des aéronefs
- Objectifs de la Prévention du Péril Animalier
- Ornithologie et mammalogie
- Environnement
- Moyens et interventions de lutte animalière.

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.